



Propriété du nom d'une entreprise

Par **MICHEL**, le **30/12/2009** à **09:41**

Bonjour,

je me permets de vous contacter car je suis distributeur indépendant d'une entreprise et pour développer mon activité j'ai créé un site avec le nom suivant comme exemple exemple-droit.fr alors que la société se nomme "droit label privé" ou DLP.

Elle me demande de changer le nom de mon site sous prétexte que celui-ci porte à confusion. Dois-je suivre leur recommandations ou puis-je conserver ce nom?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Michel

Par **jeetendra**, le **30/12/2009** à **10:53**

www.inpi.fr "Le nom de mon entreprise : comment le protéger ?"

Bonjour, allez sur le site de l'Inpi, ils expliquent en détail le problème du nom commercial de l'entreprise, bonne fête de fin d'année à vous.

Par **LeKingDu51**, le **08/01/2010** à **01:42**

Bonjour,

Malheureusement, pour pouvoir répondre à votre question précisément, il faudrait avoir les noms afin de pouvoir apprécier le risque de confusion entre les termes.

Dans tous les cas, la société pourra s'opposer à l'enregistrement à titre de nom de domaine d'un signe qui pourrait être confondu avec son nom commercial par le biais d'une action en concurrence déloyale.

Cordialement